

Décembre 2023

Rapport annuel et assemblée générale

Chers membres de l'association, chers amis du Rellerli, Mesdames et Messieurs,

Une année s'est écoulée depuis notre dernière assemblée générale. Qu'est-ce qui a été réalisé ?

Si nous jetons un regard rétrospectif sur l'année qui s'achève, il convient de mentionner les étapes importantes suivantes du projet nouvelle remontée mécanique du Rellerli :

- Un accord écrit a été signé avec Mountain View AG (MV AG), selon lequel la future télécabine pourra être utilisée par le public.
- -Les engagements de tous les propriétaires fonciers pour les droits de passage de la télécabine ont été obtenus.
- L'accord des propriétaires fonciers pour la démolition de l'ancienne télécabine est également disponible par écrit. Les téléskis et la piste de luge ont déjà été démontés par la société Remontées mécaniques Destination Gstaad AG (BDG) et le câble de la télécabine a été retiré.
- Comme nous l'avions déjà signalé, les visites de terrain effectuées par divers services fédéraux et cantonaux ont toutes reçu un écho positif. Nous avons également mentionné que l'étude d'impact sur l'environnement avait abouti à des résultats positifs. Au cours de l'année sous revue, il a été important de constater qu'une bonne entente a pu être trouvée avec certaines associations de protection de la nature (Fondation pour la protection du paysage, Helvetia Nostra), qui avaient d'abord réagi avec scepticisme au projet, à la suite d'entretiens approfondis et de quelques optimisations du projet.
- Les surfaces de défrichement et de reboisement nécessaires à la construction de la télécabine ont été clarifiées avec le service cantonal compétent.
- Le projet de notre partenaire MV SA pour le lodge près de la station supérieure a été optimisé sur le plan architectonique et la demande de permis de construire déposée par MV SA n'a suscité que peu d'oppositions, qui sont actuellement traitées.
- En accord avec MV SA, le projet de bistrot à la station supérieure est actuellement en cours de révision, l'objectif étant de l'agrandir pour le rendre plus accueillant pour le public.
- Enfin, au cours des derniers mois, les coûts de la procédure d'approbation des plans ont été rassemblés et diverses clarifications ont été apportées sur le financement du projet.

Que reste-t-il à faire ?

Comme on le sait, la construction du nouveau projet nécessite un plan de quartier communal. Celui-ci définit notamment le corridor pour la nouvelle télécabine et les zones de construction pour les stations amont et aval. La population a eu son mot à dire sur ce document important, élaboré pour nous par la société Ecoptima, du 30 août au 30 septembre 2022. Le conseil communal de Saanen a ensuite décidé de soumettre le plan de quartier au canton, plus précisément à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), pour examen préalable.

Une réunion de coordination entre cet office, l'Office fédéral des transports (OFT), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et d'autres instances a ensuite eu lieu en janvier 2023. Les rapports nécessaires des services cantonaux ont été reçus en mars 2023. Le rapport final de l'OACOT a été promis pour juin 2023 ... mais il n'est malheureusement pas encore arrivé, malgré plusieurs demandes.

Ce n'est que plus tard le vote nécessaire pourra avoir lieu lors d'une assemblée communale et la procédure d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports pourra être poursuivie.

Le projet de lodge de MV SA devra encore faire l'objet d'une procédure architecturale d'assurance qualité pour vérifier sa compatibilité avec le paysage. De toute façon, ce projet est encore en suspens à l'OACOT.

Et l'assemblée générale ?

En fait, cette lettre aurait dû porter la mention : "Invitation à la 5e assemblée générale ordinaire des Amis du Rellerli". Mais, en termes de navigation, les deux bateaux du projet des Amis du Rellerli et de MV SA se débattent actuellement dans le marasme, toutes voiles dehors, en raison du manque de vent arrière en provenance des autorités bernoises. Nous mettons tout en œuvre pour qu'ils puissent bientôt reprendre la mer. Toutefois, l'organisation d'une assemblée annuelle n'a guère de sens dans cette situation, raison pour laquelle le comité de l'association a décidé, lors de sa réunion du 25 octobre 2023, de renoncer à une telle réunion : Nous ne souhaitons pas vous convier à une séance au cours de laquelle il ne serait guère possible de communiquer de nouvelles informations substantielles - en dehors de celles mentionnées ci-dessus.

Nous vous remercions de votre compréhension pour cette décision. Il va de soi que les membres du comité, et en particulier le président de l'association, se feront un plaisir de vous renseigner sur les questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas à vous adresser au soussigné.

* * *

Remarques sur les affaires statutaires qui auraient dû faire l'objet de l'assemblée générale

1. nous vous avons envoyé le procès-verbal de la 4e assemblée du 10 décembre 2022 en février de cette année.

2. Nous vous prions de considérer la présente lettre comme le rapport annuel 2022/2023.

3. En ce qui concerne les comptes annuels, les chiffres clés suivants peuvent être mentionnés :

Charges 2022/23 : CHF 24'059.45 ; produits CHF 14'715.00 ; solde du compte au 30.4.2023 : CHF 110'709.05.

4. les comptes ont été vérifiés par les réviseurs et jugés conformes aux règles.

5. compte tenu des circonstances, la décharge du comité doit être reportée à une prochaine assemblée.

6. la composition du comité reste inchangée et les réviseurs ont confirmé leur collaboration, de sorte qu'aucun point de l'ordre du jour ne s'impose pour les élections.

7. nous vous prions de régler la cotisation de membre pour l'année associative 2023/2024 à un montant inchangé, conformément à la lettre "Cotisation de membre 2024" ci-jointe (Membre individuel : CHF 50 ; Famille : CHF 100 ; Jeunes jusqu'à 26 ans : CHF 20).

Nous vous remercions chaleureusement de votre fidèle soutien à notre projet de la nouvelle télécabine du Rellerli !

Pour l'association des Amis du Rellerli :

Heinz Welten, Président (Hubelstrasse 17, 3778 Schönried, tél. +41 79 310 25 39).